

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2026

Convocation adressée le 05/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin, à 18 Heures 15 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents : *Mr David COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mme Angélique HUGUIN, Mme KRILL Nicole, Mme COLIN Sylvie, Mr FIOT Jérôme, Mme GRANDJACQUOT Ophélie, Mme MESBAH Johanna, Mr KLISING Jean-Marc, Mr COLIN Luc*

Absent(s) excusé(s) : *Mr GREFF Benjamin*

Monsieur GREFF Benjamin a donné procuration à Mme GRANDJACQUOT Ophélie

Secrétaire de séance : BOURGADEL Marie-Christine

ORDRE DU JOUR :

- Vente de peupliers lieu-dit « L'Enclos »
- Election de la commission d'appel d'offres
- Révision des tarifs des frais de fonctionnement des écoles
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 24 avril 2026 est approuvé par le Conseil Municipal.

DEL 21/2026 : VENTE DE PEUPLIERS LIEU-DIT « L'ENCLOS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition d'achat de peupliers sur les parcelles AK 00093 et AK 0003, lieu-dit « L'Enclos » appartenant à la commune par Monsieur COURTEAUX Adrien, Technicien forestier et commercial à « FORET D'ICI CHAMPAGNE ARDENNE ».

Monsieur COURTEAUX Adrien propose d'acheter les peupliers sur ces parcelles pour la somme de 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte de vendre à Mr COURTEAUX Adrien les peupliers sur les parcelles AK 00093 et AK 0003 pour la somme de 3 000 euros ;
- Autorise le Maire à signer le contrat ;
- Autorise le Maire à accepter le règlement par chèque.

DEL 22/2026 : ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1414-2 et L 1411-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, **en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales**, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur COLIN Luc
Monsieur FIOT Jérôme
Monsieur KLISING Jean-Marc

Sont candidats au poste de suppléant :

Madame HUGUIN Angélique
Madame GRANDJACQUOT Ophélie
Madame MESBAH Johanna

Sont donc désignés en tant que délégués titulaires :

Monsieur COLIN Luc
Monsieur FIOT Jérôme
Monsieur KLISING Jean-Marc

Sont donc désignés en tant que délégués suppléants :

Madame HUGUIN Angélique
Madame GRANDJACQUOT Ophélie
Madame MESBAH Johanna

DEL 23/2026 REVISION DES TARIFS DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une participation est demandée aux communes extérieures pour les enfants non domiciliés dans la commune et qui sont scolarisés aux écoles de Curel.

Cette participation qui s'élève à 350 euros par enfant n'a pas été révisée depuis la délibération du 14 avril 2021. Il propose à l'assemblée d'augmenter ce tarif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser et fixer la participation aux charges de fonctionnement des écoles du Curel à régler par les communes extérieures et la Communauté de Commune du Bassin de Joinville en Champagne pour les communes membres, à 650 euros par enfant à compter de l'année scolaire 2026/2027 et par année scolaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Maire informe qu'une réunion rassemblant Maires et Conseillers Municipaux de l'agglomération de Saint-Dizier aura lieu au Fuseaux le samedi 5 septembre 2026.

2/ L'association « Bouge ton Ecole » organise la Kermesse des Ecoles et la Fête de la musique le samedi 20 juin 2026.

3/ Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers des membres de la Commission Communale des Impôts Directs désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne.

4/ Aucune association ne s'est manifesté pour organiser le 13 juillet. Le 14 juillet sera organisé par l'ACCA de Curel avec différentes animations (twirling bâton, escrime, tir à la carabine etc....) et goûter offert aux enfants par la municipalité.

5/ L'association « Les Villa'Joies » organise une guinguette le 29 août 2026 avec le tir du feu d'artifice par la municipalité.

6/ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va adresser un courrier au Président du Conseil Départemental pour lui faire part de la mauvaise visibilité des automobilistes dans le sens Chatonrupt-Curel à la suite de l'installation du nouveau pont-levis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00